

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

AUCHAN SUPER HARNES
CHEMIN RURAL DIT CHEMIN DE LA GROSSE BORNE
62440 HARNES

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises
Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
8105 - ESPRESSO NOIR X7 TOP CUP ESPRESSO NOIR X7 TOP CUP (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	23,81	5	119,05
8106 - ESPRESSO SUCRE X7 TOP CUP ESPRESSO SUCRE X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	23,81	5	119,05
8126 - CAPPUCCINO X7 TOP CUP CAPPUCCINO X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	23,81	3	71,43
8131 - CAPPUCCINO NOISETTE X7 TOP CUP CAPPUCCINO NOISETTE X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	23,81	2	47,62
8145 - POTAGE POULET PATES X7 TOP CUP POTAGE POULET PATES X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	23,81	2	47,62
8180 - CACAO VAN HOUTEN X7 TOP CUP CACAO VAN HOUTEN X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	23,81	3	71,43

Conditions de règlement: Règlement à 60 jours

Total HT 476,20

Total TVA 5,5% 26,20

Total TTC 502,40

Payé 502,40

Reste à payer 0,00

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
12/03/2025	502,40	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)